

# **Charte des usages du numérique et des ressources informatiques**

## **Lycée Saint-Vincent de Paul / CAMPUS ST VINCENT**

### **Objet de la charte**

La présente charte définit les conditions d'utilisation des équipements informatiques, des services numériques et de l'accès à Internet mis à disposition des élèves et des personnels OGEC du Lycée Saint-Vincent de Paul et du Campus st Vincent dans le cadre des activités pédagogiques, éducatives et administratives.

Elle s'applique à tous les utilisateurs :

- élèves ;
- enseignants ;
- personnels administratifs et techniques ;
- intervenants autorisés.

Cette charte s'inscrit dans le respect :

- du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- de la loi Informatique et Libertés modifiée ;
- du Code de la propriété intellectuelle ;
- du Code pénal relatif aux infractions informatiques ;
- des règles de protection des mineurs et du droit à l'image.

### **Services numériques concernés**

La charte s'applique à l'ensemble des ressources numériques de l'établissement, notamment :

- ordinateurs fixes et portables ;
- tablettes et équipements mobiles ;
- réseau filaire et Wi-Fi ;
- ENT, messagerie et espaces de stockage ;
- logiciels et applications pédagogiques ;
- accès Internet ;
- imprimantes et périphériques ;
- équipements personnels connectés au réseau de l'établissement.

## Compte utilisateur et authentification

Chaque utilisateur dispose d'un identifiant personnel et confidentiel lui permettant d'accéder aux matériels informatiques et aux réseaux de l'établissement.

L'utilisateur s'engage à :

- conserver son mot de passe secret ;
- ne jamais communiquer ses identifiants ;
- se déconnecter après utilisation ;
- signaler immédiatement toute utilisation suspecte de son compte.

Toute action réalisée avec un compte utilisateur est réputée avoir été effectuée par son titulaire.

## Utilisation des ressources numériques

Les ressources numériques de l'établissement sont mises à disposition prioritairement pour :

- les activités pédagogiques ;
- les recherches documentaires ;
- la communication liée à la scolarité.

Un usage personnel limité peut être toléré s'il :

- reste raisonnable ;
- ne perturbe pas le fonctionnement du service ;
- respecte la législation et les règles de sécurité.

## Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

### Respecter les personnes

- adopter un comportement respectueux en ligne ;
- ne pas diffuser de contenus injurieux, violents, discriminatoires ou diffamatoires ;
- ne pas pratiquer le cyber-harcèlement ;
- respecter le droit à l'image, à la voix et la vie privée.

## **Respecter la sécurité informatique**

- ne pas tenter de contourner les protections du réseau ;
- ne pas accéder à des comptes ou données sans autorisation ;
- ne pas introduire volontairement de logiciels malveillants ;
- ne pas modifier les configurations des équipements sans autorisation.

## **Respecter la loi**

- respecter les droits d'auteur et les licences logicielles ;
- ne pas télécharger ou diffuser illégalement des œuvres protégées ;
- ne pas utiliser les outils numériques à des fins illicites.

## **Respecter le matériel**

- prendre soin des équipements mis à disposition et ne pas toucher au matériel mis en place
- signaler toute panne ou anomalie ; ne pas chercher à réparer une panne matérielle
- utiliser les ressources de manière raisonnable (stockage, impressions, bande passante).

## **Utilisation d'Internet et des services en ligne**

L'accès à Internet est filtré dans le cadre de la réglementation applicable aux établissements scolaires.

Sont notamment interdits :

- la consultation de contenus illicites ou inappropriés ;
- les tentatives d'intrusion informatique ;
- le téléchargement illégal ;
- l'usurpation d'identité numérique ;
- la diffusion de fausses informations ou de contenus portant atteinte à autrui.

L'utilisation des réseaux sociaux, messageries instantanées ou outils collaboratifs peut être autorisée lorsqu'elle s'inscrit dans un cadre pédagogique défini par les enseignants.

## **Gestion du poste de travail**

A des fins de maintenance informatique, le service informatique interne de l'établissement peut accéder à distance à l'ensemble des postes de travail. Cette intervention s'effectue avec l'autorisation de l'utilisateur.

Dans le cadre de mises à jour et évolutions du système d'information, et lorsqu'aucun utilisateur n'est connecté sur son poste de travail, le service informatique peut être amené à intervenir sur l'environnement technique des postes de travail. Il s'interdit d'accéder aux contenus.

## **Données personnelles et RGPD**

L'établissement veille à protéger les données personnelles des utilisateurs conformément au RGPD.

Les utilisateurs disposent notamment :

- d'un droit d'accès ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation.

Les données liées à l'utilisation des services numériques peuvent être conservées à des fins :

- de sécurité ;
- de maintenance ;
- de traçabilité réglementaire.

## **Intelligence artificielle et outils numériques émergents**

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (assistants conversationnels, générateurs d'images ou de textes, etc.) doit respecter :

- les consignes pédagogiques des enseignants ;
- la confidentialité des données ;
- les règles relatives au plagiat et à l'intégrité scolaire.

Il est interdit de transmettre à des services externes des données personnelles, confidentielles ou sensibles sans autorisation.

## **Contrôle et sécurité**

Pour des raisons de sécurité, de maintenance ou de conformité réglementaire, l'établissement peut être amené à :

- superviser les usages du réseau ;
- limiter certains accès ;
- suspendre temporairement un compte.

Ces opérations sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur.

## **Sanctions**

Le non-respect de cette charte peut entraîner :

- une limitation ou une suppression de l'accès aux services numériques ;
- des sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur ;
- d'éventuelles poursuites civiles ou pénales.

## **Acceptation de la charte**

L'utilisation des ressources numériques de l'établissement implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.

